



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor



BRÈVES ÉCONOMIQUES

DU MAROC

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL

DE RABAT

N° 14 – novembre 2021

Le gouvernement dévoile une série de mesures pour créer un million d'emplois nets au cours des cinq prochaines années

Le ministre de l'Inclusion économique, de la petite entreprises, de l'emploi et des compétences, Younes Sekkouri, a rappelé devant le parlement l'objectif du gouvernement de créer un million d'emplois nets durant les cinq prochaines années. Tandis que le nombre d'entrants sur le marché du travail ne cesse de croître et que le taux de chômage demeure à des niveaux élevés (11,8 % à l'échelle nationale), la création d'emploi est érigée en priorité par le gouvernement.

Le programme *Awrach* (« chantiers ») est un programme de grands et petits chantiers publics temporaires visant notamment à faciliter l'accès à l'emploi pour les personnes ayant été impactées par la crise. Le gouvernement a alloué une enveloppe budgétaire de 2,25 Md MAD à *Awrach* au titre de l'année 2022 et 125 000 personnes devraient en bénéficier l'an prochain. Un accent particulier est également mis sur l'entrepreneuriat avec le programme *Forsa* (« opportunité »), destiné à soutenir les porteurs de projets innovants via l'orientation, la formation relative au montage des projets, et des financements pouvant aller jusqu'à 100 000 MAD. Il sera doté en 2022 de 1,25 Md MAD et ambitionne d'accompagner 12.500 porteurs de projets dès cette première année. Enfin, le gouvernement entend favoriser la création d'emplois à travers la budgétisation de plans sectoriels: politique de substitution aux importations (100 000 emplois prévus), renforcement de l'intégration locale dans les écosystèmes industriels ou encore développement de la pêche maritime et de l'industrie agro-alimentaire.

LE CHIFFRE À RETENIR

1 MILLION

Le gouvernement envisage de créer un million d'emplois nets au cours des cinq prochaines années

Macroéconomie, commerce, finances

PLF 2022: débats autour de plusieurs amendements

Le Projet de loi de Finances pour l'année 2022 a été définitivement adopté ce lundi 6 décembre en seconde lecture à la Chambre des représentants. Le texte a fait l'objet de plusieurs amendements lors de son examen à la Chambre des Conseillers. Parmi les différents amendements adoptés, l'exonération de droits de douane sur les marchandises importées pour les entreprises qui s'engagent à mettre en place un programme d'investissement supérieur ou égal à 50 M MAD. D'autres amendements prévoient une baisse des droits de douane pour les importations de certains groupes de produits (matières plastiques, sulfates colorés) ou l'application de la contribution sociale de solidarité aux entreprises labélisées « Casablanca Finance City » et installées dans les zones d'accélération industrielle. Les sociétés CFC sont montées au créneau pour s'opposer à ce dernier amendement, qui a tout de même été maintenu par la Chambre des représentants lors de la nouvelle lecture.

Crédit TVA aux entreprises: l'Etat s'engage à rembourser 13 Md MAD d'ici avril 2022

Le chef du gouvernement, Aziz Akhannouch, a annoncé l'engagement de l'Etat à rembourser la totalité des crédits TVA aux entreprises d'ici fin avril 2022. Cette annonce intervient après la rencontre du directeur général des impôts, Khaled Zazou, avec le président de la Confédération générale des Entreprises du Maroc (CGEM), Chakib Alj. Les deux parties

avaient annoncé une accélération du remboursement des crédits TVA, avec le déblocage de 1 Md MAD d'ici fin 2021. Cette décision était particulièrement attendue par les entreprises dont la trésorerie a été éprouvée par la crise sanitaire. Cette initiative s'inscrit également dans le sillage de la loi cadre relative à la réforme fiscale adoptée l'été dernier qui posait comme principe la neutralité de la TVA.

Creusement du déficit commercial sur fond de hausse de la facture énergétique

La hausse des cours du pétrole et du gaz sur les marchés mondiaux s'est traduite par une hausse non négligeable de la facture énergétique du Maroc au titre des dix premiers mois de l'année 2021. Selon les chiffres de l'Office des changes, les importations de produits énergétiques se sont élevées à 58,9 Md MAD à fin octobre 2021, soit une hausse de 43 % en glissement annuel. D'autres postes d'importations ont également connu une hausse sous l'effet de la dynamique de reprise, tels que les produits finis de consommation (+32 %) ou les biens d'équipement (+13 %). En dépit des bonnes performances des secteurs exportateurs, le déficit commercial du pays s'est ainsi creusé de 26,6 % pour atteindre 164,2 Md MAD à fin octobre.

Légère diminution du taux de chômage au troisième trimestre 2021

Selon le Haut Commissariat au Plan, le taux de chômage a diminué de 0,9 point entre les troisièmes trimestres de 2020 et de 2021, passant de 12,7 % à 11,8 % au niveau national. Le taux de chômage des diplômés a en revanche stagné à 18,7 %. S'agissant des disparités régionales, le taux de chômage demeure particulièrement

élevé dans l'Oriental (17,4 %) tandis que la région de Marrakech-Safi enregistre le taux le plus bas avec 7,7 %.

Industries, énergies, environnement, transports

Lancement du chantier du cadre réglementaire de l'autoproduction d'électricité

Le 11 novembre dernier, le Conseil du Gouvernement a adopté le projet de loi n°82.21 relatif à l'autoproduction de l'électricité, présenté par la ministre de la Transition énergétique et du développement durable, Leïla Benali. Le projet a pour objectif de mettre à niveau le cadre juridique et réglementaire régissant la production de l'électricité de manière à réglementer l'activité d'autoproduction de l'énergie électrique tout en assurant la stabilité du réseau électrique national. Avec cette loi, toute personne, morale ou physique, pourrait bénéficier du statut d'autoprodacteur et serait intégrée à l'un des trois régimes d'encadrement de l'autoproduction prévu par le texte en cas de raccordement au réseau électrique : un système de déclaration, un système d'agrément de raccordement et enfin un système d'autorisation. Cependant, le projet de loi a d'ores et déjà suscité la polémique, car jugé à l'avantage des distributeurs. En cause, l'article 20 qui limite l'injection de la surproduction d'électricité dans le réseau électrique national à 10 % de la production totale annuelle. Au-delà de ce seuil, le distributeur n'est pas engagé à payer le producteur. En outre, il n'est pas prévu la mise en place d'un mécanisme de va et vient entre autoprodacteur et distributeur permettant la prise en charge par le réseau du surplus d'électricité pendant les pics de production en

journalée, restitué ensuite pendant les pics de consommation, qui ont généralement lieu en soirée. Ces différentes dispositions sont jugées peu incitatives par ses critiques, car elles ne seraient adaptées qu'à de gros consommateurs d'électricité de type industriels, et non pas à de petits producteurs privés.

Mohamed Bachiri prend la tête de Renault Group Maroc

Renault Group a annoncé le 11 novembre dernier la nomination de Mohamed Bachiri au poste de directeur général de Renault Group Maroc à compter du 1^{er} décembre 2021. Il remplacera Marc Nassif et sera le premier Marocain à diriger le groupe depuis son implantation dans le Royaume en 1928. Mohamed Bachiri a rejoint le groupe Renault en 2006 en tant que Directeur des Ressources Humaines de la Société Marocaine de Construction Automobile (SOMACA), usine historique casablancaise produisant notamment les voitures Logan et Sandero, avant d'être nommé DRH de Renault Group Maroc en 2010. À ce titre, il a joué un rôle clé dans le pilotage des ressources humaines du projet de l'usine Renault à Tanger. Il a ensuite été nommé directeur général de la SOMACA de 2015 à 2020, avant d'être nommé directeur général de l'usine Renault de Tanger et coordinateur du pôle industriel pour le Maroc, postes qu'il conservera aux côtés de celui de directeur du groupe.

Participation du Maroc à la COP26

Une délégation marocaine de 75 personnes menée par le chef du gouvernement, Aziz Akhannouch, s'est rendue à Glasgow afin de participer à la COP 26. Lors de la conférence d'ouverture, le chef du gouvernement s'est exprimé au nom du Roi Mohammed VI, dont il a lu une lettre dans laquelle il rappelait l'urgence à agir, avant de souligner que le Maroc respectait ses engagements au titre de l'Accord de Paris. Dans ce cadre, le Royaume a annoncé sa décision de rehausser l'objectif de réduction des émissions de GES de 42 % à 45,5 % d'ici 2030.

Parmi les engagements pris par le royaume à l'occasion de cette COP figure la signature de la « Déclaration de transition du charbon vers une énergie propre », qui engage l'Etat à mettre fin à l'aide publique pour les centrales électriques au charbon, qui représentaient encore 69,2% de la production d'électricité en 2019. Le Maroc a également signé trois engagements concernant le secteur des transports : la déclaration de Clydebank, visant à mettre en place des corridors maritimes verts, un accord visant à promouvoir de nouvelles technologies aéronautiques innovantes permettant de réduire les émissions de CO₂ dans le secteur de l'aviation, et enfin l'accord sur l'automobile qui ambitionne de mettre progressivement un terme à la production de véhicules thermiques dans le monde d'ici à 2040.

Services, tourisme, santé, innovation

Prix EDF Pulse Africa à la CFCIM

Le 4 novembre dernier, la CFCIM a accueilli dans ses locaux l'étape marocaine de la 4ème édition du Prix EDF Pulse Africa, concours d'innovation s'adressant aux PME et start-up africaines porteuses d'un projet innovant dans le domaine de l'énergie. À travers un appel à projet, les candidats ont tenté de décrocher une place au sein du nouveau programme d'accélération EDF Pulse Africa Factory, et jusqu'à 15 000 € de financement pour leur projet. C'est finalement la Startup BMTA&C et son projet de stockage de la production agricole grâce à l'énergie solaire qui a remporté cette étape et qui se rendra à Paris afin d'affronter les 11 autres finalistes issus des autres étapes du parcours. Le jury a également récompensé une startup « coup de cœur », MagPower et son projet de station électrique mobile, qui bénéficiera d'un accompagnement local. À l'occasion de cette rencontre s'est

également tenue une table ronde sur la thématique de la décarbonation, réunissant des intervenants de l'IRESEN, d'EDF, du Cluster Solaire marocain ou encore de la Société Générale.

French Tech : organisation de deux concours de startups au Maroc

La French Tech est partie prenante de deux concours de startups organisés au Maroc en cette fin d'année. Le premier concours « Agripitch », organisé conjointement avec la French Tech Tunis, concerne les startups innovantes dans le secteur agricole. La finale aura lieu le 14 décembre prochain et le gagnant se verra octroyer un ticket d'entrée pour le salon Vivatech, organisé à Paris en juin 2022. Le second concours, intitulé « challenge Startupper de l'année », est organisé en partenariat avec TotalEnergies. Il concerne les jeunes entrepreneurs marocains âgés de 18 à 35 ans engagés soit dans un projet de création d'entreprise, soit dans la création d'une startup de moins de 3 ans. Trois prix seront décernés : meilleur projet de création d'entreprise, meilleure startup de moins de trois ans, meilleure entrepreneuse. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 23 décembre 2021.

Le ministre Franck Riester en visite à La Startup Factory à Casablanca

Au cours de sa visite au Maroc, les 22 et 23 novembre dernier, Frank Riester, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du commerce extérieur et de l'attractivité, s'est rendu au Technopark de Casablanca afin d'y visiter La Startup Factory. Fondée par Mehdi Alaoui, cette structure accompagne des entrepreneurs innovants et de grands groupes publics et privés dans le domaine de la transformation digitale. Cette rencontre a été l'occasion pour le ministre de prendre la mesure de la contribution de cette

initiative à la structuration de l'écosystème marocain de l'innovation et aussi d'échanger avec trois startups de l'écosystème : WaFr, Fintech marocaine, BotsFactory, pionnière au Maroc dans les chatbots, et AIOX Labs, spécialisée en IA/Big Data. En marge de cet évènement, M. Riester a également échangé avec trois entreprises marocaines invitées au Sommet Afrique-France, organisé en octobre dernier à Montpellier.

Tourisme: reprise des aides aux salariés du secteur

Le gouvernement a décidé de reprendre les aides mensuelles de 2 000 MAD pour l'ensemble des salariés du secteur touristique déclarés à la CNSS. Annoncée par la ministre du tourisme Mme Fatim-Zahra Ammor, cette mesure intervient au moment où le secteur touristique fait face à de nouvelles difficultés consécutives à la fermeture des frontières du Maroc depuis le 29 novembre. Malgré une relative embellie durant l'été (15,9 Md MAD de recettes au troisième trimestre), l'apparition du variant Omicron met à mal les espoirs de reprise. Cette indemnité forfaitaire de 2 000 MAD sera versée sur la période septembre-décembre 2021.

Agriculture, agroalimentaire, engrais phosphatés

Marjane Holding dépasse ses prévisions en termes d'approvisionnement local

En avril 2021, le groupe Marjane avait signé un accord avec le Ministère de l'Industrie et du Commerce, l'Association marocaine des industries du textile et de l'habillement (AMITH) et la Fédération nationale de l'agroalimentaire (Fenagri) l'engageant à davantage développer son sourcing auprès des industriels locaux, dans les domaines du textile et de l'agro-industrie. Cet engagement a été pris dans l'objectif de contribuer à l'essor du « Made in Morocco » et de poursuivre la stratégie de substitution des importations. Dans le secteur de l'agro-industrie, l'accord fixait comme objectif 80 % du chiffre d'affaire comme part de marché du sourcing local des produits marques distributeurs à l'horizon 2024, contre 65 % en 2020. Moins de sept mois après cette déclaration, Marjane a dépassé ses prévisions avec un approvisionnement local qui atteint déjà 68 % du chiffre d'affaires, avec 70 % attendu à la fin du mois de décembre.

Le budget du Ministère de l'Agriculture en hausse de 7 % dans le PLF 2022

Le projet de Loi de Finances au titre de l'exercice 2022 prévoit une augmentation du budget alloué à l'agriculture. En effet, selon le ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, Mohamed Sadiki, la dotation allouée à

l'investissement agricole atteindra près de 15,5 Md MAD, soit une augmentation de 7% par rapport à l'exercice précédent. Cette enveloppe sera en grande partie dédiée aux secteurs agricoles, à hauteur de 11 Md MAD, mais également au développement rural, aux eaux et forêts et à la pêche maritime. L'investissement attribué aux secteurs agricoles ira au développement de l'irrigation et la réhabilitation des zones irriguées (4,4 Md MAD), à l'amélioration des chaînes de production (5,5 Md MAD), le reste étant réparti entre la sécurité sanitaire et la formation et la recherche.

Lancement officiel de la campagne agricole 2021-2022

Le 12 novembre dernier, à Ain Sbit dans la province de Khemisset, Mohammed Sadiki, ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, a procédé au lancement de la campagne agricole 2021-2022. Cela a également été l'occasion de présenter les différentes mesures et dispositions prises pour assurer son bon déroulement. Ces mesures concernent notamment la disponibilité des intrants agricoles à des prix subventionnés ou stabilisés, telles que les semences de céréales ou les engrais phosphatés. En matière d'irrigation, le Ministère entend poursuivre son Programme National d'Économie d'Eau d'Irrigation (PNEEI), à travers l'équipement de 45 000 nouveaux hectares en système d'irrigation et la modernisation des réseaux d'irrigation collectif. Les dernières dispositions concernent l'extension de l'assurance agricole multirisque climatique et l'encouragement à l'investissement, notamment à travers l'octroi d'incitations dans le cadre du Fonds de Développement Agricole (FDA), pour un montant de subventions prévisionnel de 4,49 Md MAD en 2022. Le ministre a également donné le coup d'envoi du programme national de semis direct de 50 000 ha, répartis sur les régions de Rabat-Salé-Kénitra, Casablanca-Settat, Fès-Meknès, Marrakech-Safi et Beni Mellal-

Khénifra. Ce programme, qui traduit une évolution vers une agriculture plus efficiente, s'inscrit dans la stratégie Génération Green 2020-2030. Il ambitionne d'augmenter progressivement la superficie ciblée pour atteindre 1 million d'hectares à l'horizon 2030.

Bailleurs internationaux

La BEI mobilise 10 M MAD pour l'électrification du réseau ferroviaire

La Banque européenne d'investissement (BEI) va mobiliser 10,3 M MAD pour la réalisation des études de faisabilité et d'impact environnemental et social (EIES), ainsi que les études de conception de l'investissement relative au projet de réhabilitation et d'électrification du réseau ferroviaire de la région de l'Oriental. La phase de réalisation de ces études devrait durer 18 mois et couvrir les portions de réseau Fès-Oujda, Taourirt-Nador, Oujda-Jerada et Selouane-Port Nador Ouest, soit près de 550 kilomètres. L'objectif de ces investissements, au-delà de l'amélioration de la qualité du réseau, est de remplacer les trains diesel actuellement en circulation grâce à l'électrification des lignes.

BAD: 120 M EUR pour soutenir la relance

La Banque Africaine de Développement a approuvé un prêt de 120 M EUR au bénéfice du Maroc afin de mettre en œuvre un programme de soutien à l'inclusion financière, à l'entrepreneuriat et à la relance des très petites et moyennes entreprises (TPME). Ce programme s'adresse en particulier aux entreprises en difficulté dans le contexte de sortie de crise liée

à la Covid-19, afin d'appuyer la reprise de l'activité et la préservation des emplois. Plus globalement, il permettra de soutenir les réformes d'inclusion financière mises en œuvre, notamment en contribuant à la diversification de l'offre de financement à destination des TPME et en facilitant leur accès. Il soutiendra également l'écosystème d'appui à l'entrepreneuriat et contribuera à améliorer le climat des affaires à travers la simplification des procédures administratives.

La Banque Mondiale liste ses nouvelles priorités pour le Maroc

Le vice-président de la Banque Mondiale pour la région MENA, Farid Belhaj, était en visite au Maroc du 9 au 13 novembre. Dans cette région, le coût de la crise due à la Covid-19 avoisine aujourd'hui les 200 Md USD. Afin d'atténuer les impacts de cette crise, qu'ils soient sociaux, économiques ou sanitaires, la Banque Mondiale a engagé 5,4 Md USD dans la région. Au Maroc seulement, les nouveaux engagements de la Banque Mondiale au cours de l'année écoulée, dans le contexte de crise, se sont élevés à 1,8 Md USD, un chiffre en nette augmentation par rapport aux années passées.

Au total, le portefeuille actif de la Banque Mondiale au Maroc se compose de 22 projets, pour un montant de plus de 5 Md USD. La visite de M. Belhaj a notamment été l'occasion pour lui de rencontrer les membres du nouveau gouvernement, dont le Chef de gouvernement, Aziz Akhannouch, et la Ministre de l'Économie et des finances, Nadia Fettah. Ces rencontres ont permis de coordonner et préparer les futurs projets qui appuieront les chantiers de réformes liés au Nouveau Modèle de Développement et au programme gouvernemental, en lien avec les thématiques de l'assurance maladie et de la protection sociale, de l'inclusion numérique et financière, du soutien à la performance du secteur public et enfin de l'irrigation et de l'eau. M. Belhaj a rappelé que l'action de la Banque Mondiale au Maroc se faisait toujours dans le Cadre de Partenariat Pays (CPF) prévu pour l'exercice 2019-2024 et axé autour de trois domaines stratégiques : la promotion de la création d'emplois par le secteur privé, le renforcement du capital humain et la promotion d'un développement territorial inclusif et résilient.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques. Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international



Responsable de la publication : Cécile Humbert-Bouvier
Rédacteurs : Léo Mineur, Mélissa Vallée

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE : Le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication. Cette revue vous est diffusée à des fins d'information seulement. Les opinions exprimées sont celles des médias et journalistes marocains et ne reflètent pas la position de l'Ambassade de France.